



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécuriser l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte de l'Union européenne

Question écrite n° 39942

Texte de la question

M. André Villiers alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la place du nucléaire dans la taxonomie verte de l'Union européenne en tant qu'énergie non-émettrice de dioxyde de carbone. Plusieurs États membres, à commencer par l'Allemagne et l'Autriche, s'opposent en effet à l'inclusion du nucléaire à Bruxelles et défendent leurs propres intérêts énergétiques et industriels (les énergies renouvelables intermittentes, notamment éoliennes et solaires, ainsi que le gaz) aux dépens de ceux de l'Europe en général et de la France en particulier, dont l'électricité provient à environ 70 % du nucléaire. L'enjeu de la taxonomie verte européenne - lancée en 2018 dans le cadre du plan d'action « Financer la croissance durable » et qui doit être finalisée en 2022 - est décisif puisque cette classification orientera les capitaux privés et publics (y compris les subventions européennes) vers les produits financiers verts. Or le nucléaire est une énergie indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique et seul un nucléaire européen sera capable de concilier les deux objectifs de neutralité carbone de l'UE d'ici 2050 d'une part, et d'amélioration de l'indépendance énergétique et donc stratégique de l'Europe, notamment vis-à-vis du gaz russe, américain et turque, d'autre part. Il lui demande donc quelles actions le Gouvernement compte mener, et suivant quel calendrier, pour surmonter les résistances des États membres de l'UE « anti-nucléaires » et réussir en 2022 l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39942

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5258

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)